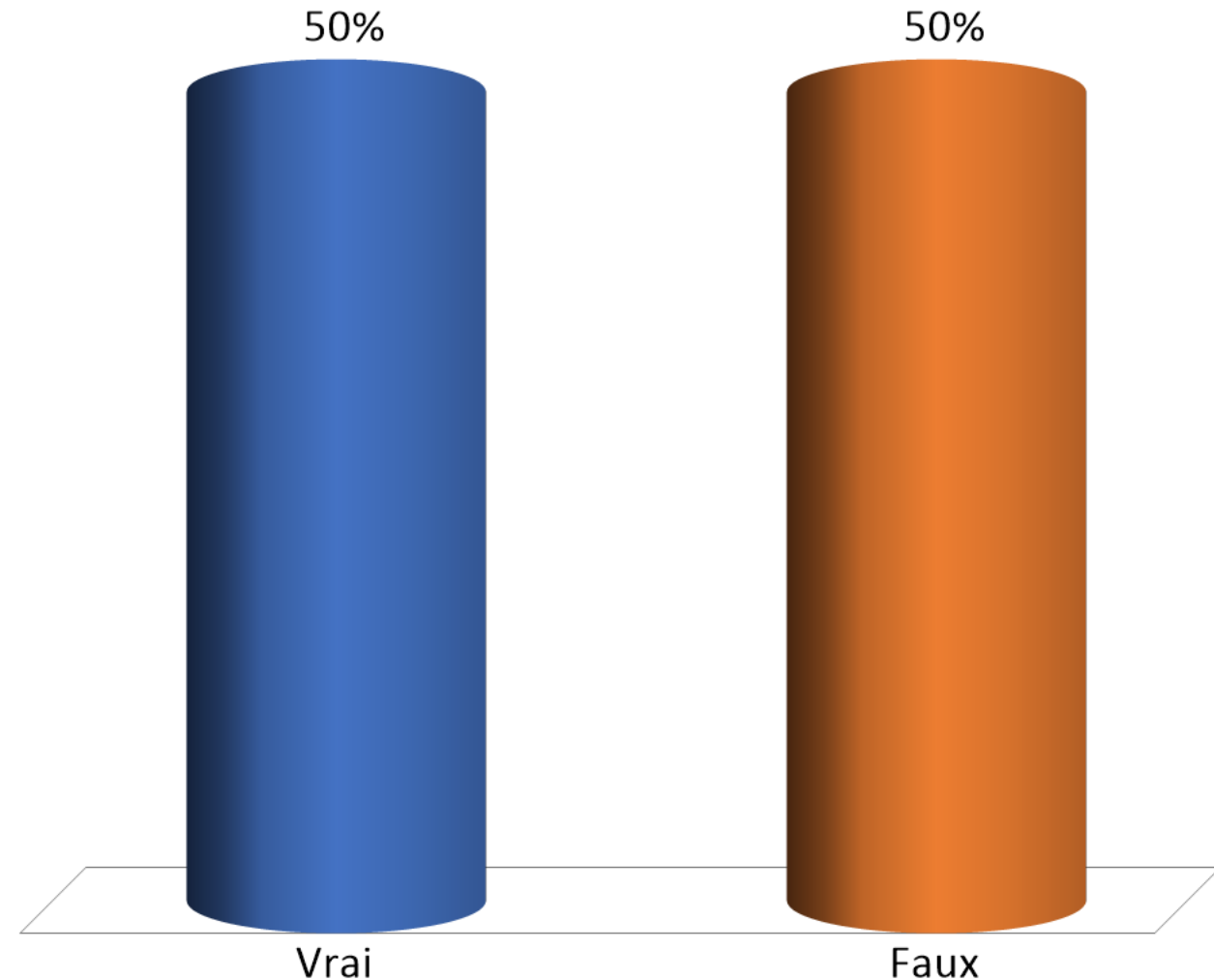


Informatique et Libertés

QUIZ

L'adresse de messagerie professionnelle (institutionnelle)
est une donnée à caractère personnel

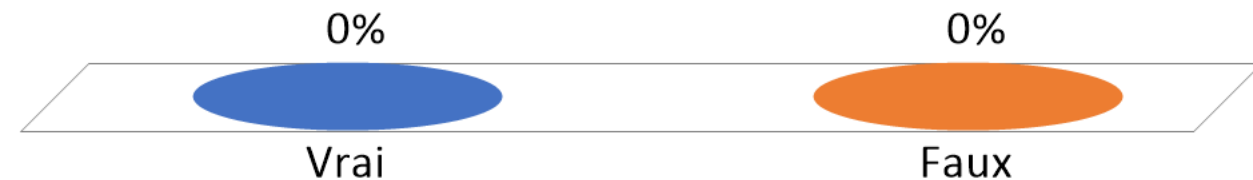
- 😊 A. Vrai
- B. Faux



En France, tout traitement de données à caractère personnel doit être déclaré auprès de la CNIL

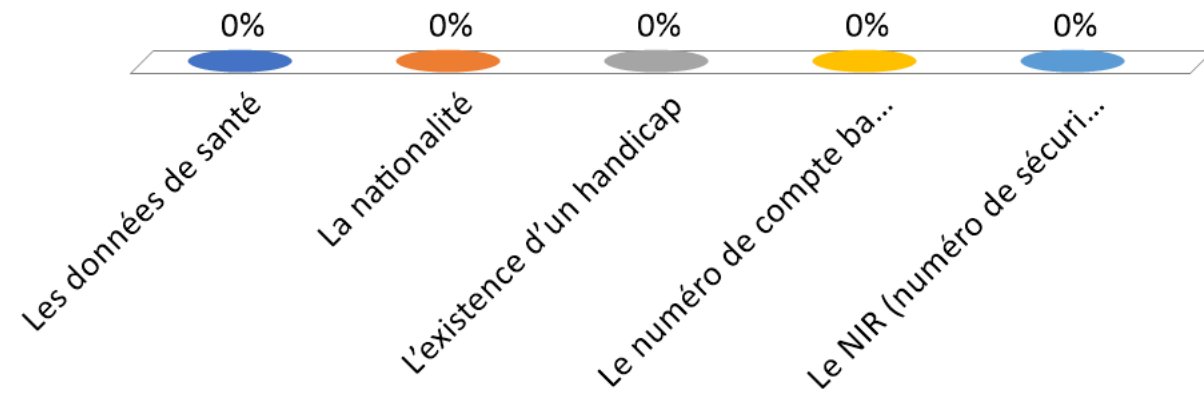
A. Vrai

😊 B. Faux



Parmi les données suivantes, lesquelles, d'après vous sont « sensibles » au regard de la loi ?

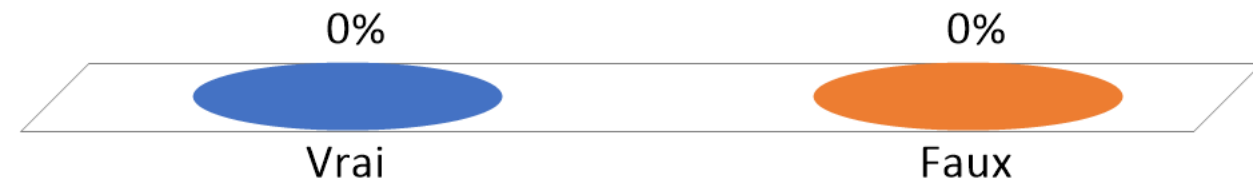
- 😊 A. Les données de santé
- B. La nationalité
- C. L'existence d'un handicap
- D. Le numéro de compte bancaire
- 😊 E. Le NIR (numéro de sécurité sociale)



Le consentement est obligatoire pour les traitements de données à caractère personnel

A. Vrai

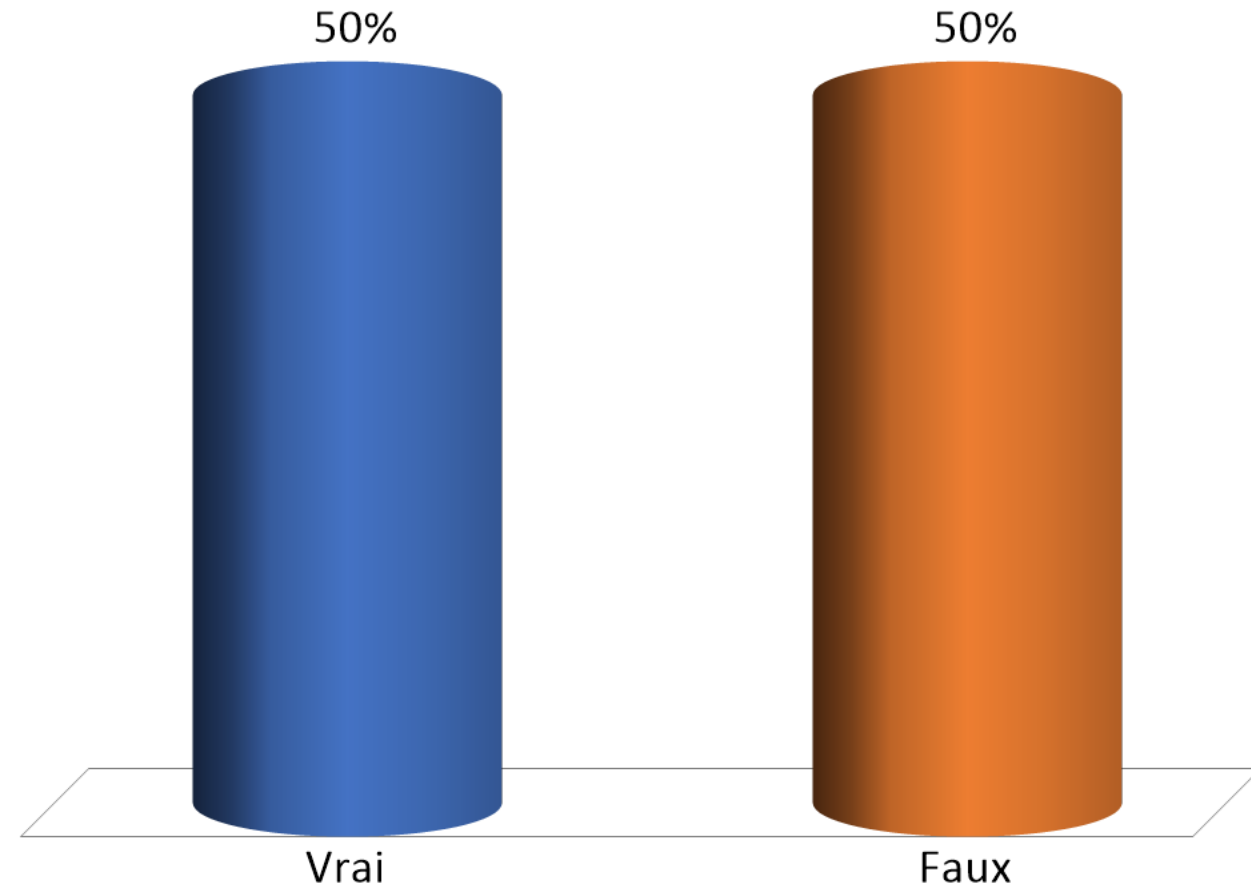
😊 B. Faux



Une enquête est anonyme dès lors que les données d'identité (nom, prénom) et de contact (adresse, tél., ...) ne sont pas collectées

A. Vrai

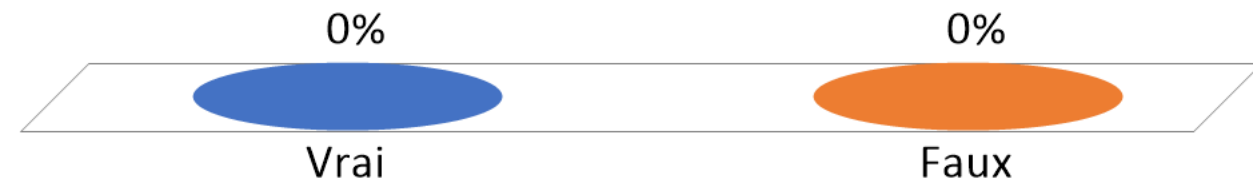
😊 B. Faux



La fiche de paie est un justificatif pertinent de dépenses en personnel sur un projet

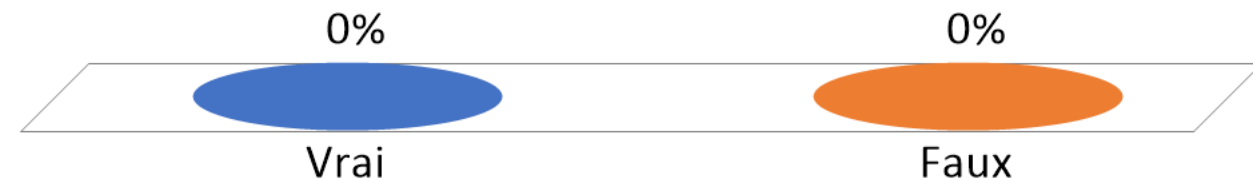
A. Vrai

😊 B. Faux



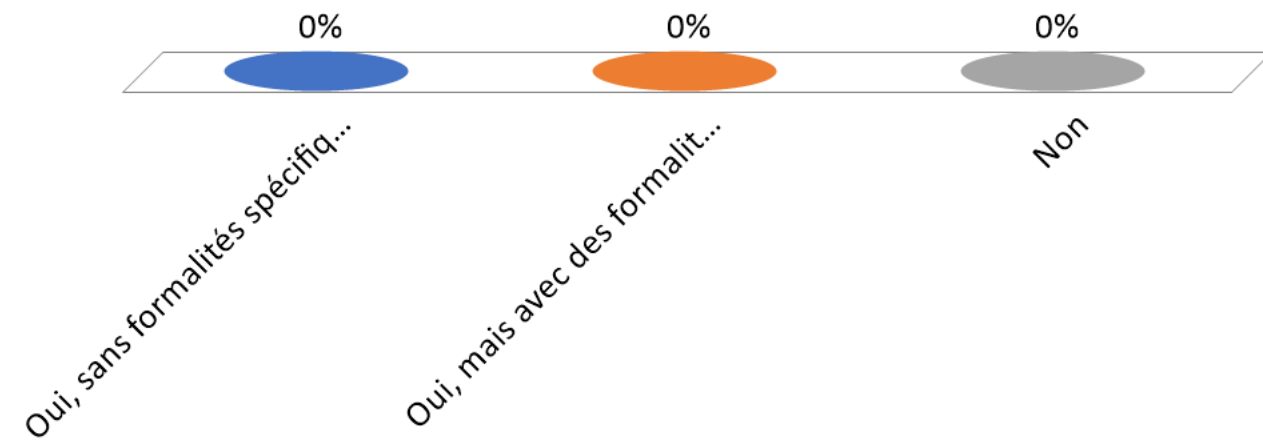
Un enregistrement audio sans information sur l'identité de la personne est une donnée à caractère personnel

- 😊 A. Vrai
- B. Faux




Le transfert (la communication) de données personnelles dans l'UE est autorisé

- 😊 A. Oui, sans formalités spécifiques
- B. Oui, mais avec des formalités spécifiques
- C. Non



La liste (registre) des traitements est accessible

- A. A la CNIL uniquement
- B. Au Président d'université et la CNIL uniquement
-  C. A toute personne en faisant la demande
- D. A toute personne en faisant la demande, à condition qu'elle soit concernée par un des traitements

